ADVIS
DES CAVSES ET RAISONS DE LA PRINSE DES ARMES EN LA VILLE DE LYON,
pour la conſeruation de leur liberté.



A LYON.

M. D. XCIII.

ADVIS DES CAVSES ET RAISONS DE LA PRINSE DES ARMES DE LA VILLE DE Lyon, pour la conseruation de leur Liberté.



ARMY tant d'afflictions, dont ceste desolee France a esté si cruellement trauaillee depuis ces derniers troubles, chacun iugeoit que ceste Prouince Lyonnoise seroit l'vne de celles qui moins se resentiroit de ces miseres & guerres ciuiles, tāt pour estre assez vnie, que pour auoir heureusement rompu & esloigné ses ennemis : comme veritablement le iugement n'eust point esté faux, si par ceux qui en auoyent prins l'administration & gouuernement, elle eust esté conseruee & deffenduë de l'oppresion, de la crainte, & ambition, non de ses ennemis, mais des siens propres, qui l'ont affligee de toutes les cruautez, exactions, violences, pilleries & desordres, dont on pouuoit s'aduiser pour la ruine entiere d'vn Estat, ceux qui moins affectiõnez à la France, tournoyent leurs actions, non à la chose publique, conseruation de la Religion & estat Royal ensemble : mais à leur par-

ticulier,& iugeoyent par diſcours humains, le bris de ce grand Nauire,& que chaſque Gouuerneur ſe tiendroit à ſa piece (tant peut l'ambition & l'infidelité du meſchant.) Et pour ne paſſer plus auant chaſcune prouince de ce Royaume ſçait à ſon regret, ce qui a eſté pratiqué chez elle, par qui, cõment,ſous quels tiltres & eſperãce, & auec quels moyens. Dieu qui eſt iuſte vẽgeur des vſurpateurs du bien d'autruy a garanty iuſques icy par la main de ſon ſeruiteur Monſieur le Duc de Mayenne, ceſte pauure Frãce,de telle vſurpatiõ &ſeruitude tyrannique,qui merite ceſt honneur, de l'auoir fidellement conſeruee entiere à ſes heritiers legitimes contre les flots d'vne mer d'ennemis. N'ayant voulu ſouffrir ceſte honte & marque d'indignité en ſa maiſon, de fauoriſer ſous la Lieutenance generale de ceſt Eſtat & Coronne de Frãce, ces particulieres tyrãnies & vſurpations eſtrangeres, telle qui ſe baſtiſſoit par le Duc de Nemours:qui ſous le pretexte de la religion & deffence de ce pays,a ietté ſi auãt la veuë ſur noz biens & liberté,qu'il s'eſt osé promettre pendant ce trouble de ce miſerable tẽps de nous enchainer en vne ſi miſerable ſeruitude, & rendre ce gouuernement hereditaire en ſa maiſon.Ce ſont ſes veux,ſes deſſeins, ſes entreprinſes, qu'vn chacun a peu preuoir ou-
uer

uertement, ſe baſtir & conduire pour nous eſ-
chantillonner de ce grand corps de la France.
Mais le reſpect de la cauſe nous tenoit telle-
ment aſſoppis & enyurez qu'elle nous faiſoit
pluſtoſt eſmerueiller ſes mauuais conſeils, voir
les pallier, comme choſe incroyable, qu'il vou-
lut partir de ceſte Vnion promiſe & iurée, que
d'y pouruoir & veiller ſes actions iuſques à ce
que les exactions, volleries, forcemens de filles
& femmes, les deſordres que ſes troupes com-
mettoyent impunement ſur le plat pays, la
crainte d'vne ſeruitude plus grãde l'impatien-
ce & la fureur d'vn plus grand mal prochain
nous ont fait reueiller de ceſt aſſopiſſemẽt deſ-
prit, pour ſe ſaiſir de la perſonne de celuy qui
nous cauſoit toutes ſes violence, & qui ja nous
menaçoit, comme ſes eſclaues, de ſes Citadel-
les, menottes & fortereſſes. Ie ne diſcouriray
point icy particulierement, quelle eſtroite obli-
gation ſes predeceſſeurs ont a la France, qui les
a touſiours honorez. Combien qu'il s'en ſoit
trouué de ſa maiſon moins fidelles à ceſte cou-
ronne, pour n'intereſſer l'honneur des Princes,
à qui ils attouchent d'alliance, & que ceſte pro-
uince ayme encor & honore. Ie ne diſcourray
point (diſ-ie) de ſon aduancemẽt à ce gouuer-
nement, apres ſa priſon de Blois, combien il ar-
riua pauure & deſnué de moyens, & ſouffre-

teux:ce que tout ce corps de prouince fit pour l'appeller de deça,le receuoir honorablement, l'aggrandir, cacher ſes neceſsitez, l'enrichir de trente mil eſcus pour ſon retour en France. Et neantmoins déſlors apres s'eſtre remply des vents & eſperances de ceſte demonſtration d'amour cordialle, il tenta familierement aucun de ceux qu'il iugeoit pour lors de ſes plus priuez & fidelles amis,qu'il y auoit moyen ſous le deſordre de ce temps, qu'il eſtimoit deuoir durer à iamais, de ſe rendre maiſtre abſolu du gouuernement,& d'y faire ſa maiſon. Laiſſons ces diſcours & infinis autres choſes paſſees qui ne feront que nous retenir eſtonnez & ſurpris de ſes commencemens, & venons au particulier du projeđ qu'on auoit fait pour nous ruiner,afin que tous ces ingenieux, vſurpateurs, & tyrans entendent que ceſte prouince perira pluſtoſt de fond en comble, que de ſouffrir que ceux qu'elle nourrit ſoyent traiſtres à leur propre païs, flechiſſent ſouz le commandement eſtrãger,& qu'elle ſoit la premiere qui ſe ſoit deſmembree de ceſt eſtat Royal & couronne de France (hors de laquelle elle ſçait quels ſont les traittement de ſes voiſins, ſouz qu'elle mœurs, quelle loix & conditions ils viuent auiourd'huy biẽ eſloignez de la douceur & liberté de ceſte belle couronne.) De là

cha

chacun entendra qu'elle iuste douleur nous a poussé à ce qui s'est passé ces iours derniers: (chose qui est aduenuë si forcement) & apres tant de lõgueurs & souffrance que comme il estoit endurcy à la continuation des desseins de son vsurpation: il sembloit paroistre que frappez d'vne letargie nous fusions sans sentimẽt, mesprisans les aduertissemẽs de noz voisins & amis, qui ressemblent ausi vaine que si on se fust adressé à des statues. De sorte que par moquerie on disoit apres l'vsurpation tyrannique & preueüe de tous ceux de la ville de Montbrison, ville capitalle de Forests & construction nouuelle de sa Citadelle, que les oysons de Forests estoyent bridez. Ainsi le gaussoit-on de la prise des gens de bien. Nostre maladie estoit veritablement cruelle, elle nous auoit osté le sentiment auec la santé, la deffence de ceste cause, l'amour de nostre Religion, la crainte d'aggrandir noz ennemys, & d'offencer Monsieur de Mayenne, & le siege de la raison enueloppé de toutes ses considerations qui deuoyẽt iuger de tous ces amis qu'on receuoit ordinairemẽt, de la coniuration faicte contre la liberté du pays souffroit si estrangement qu'elle interpretoit toutes choses à bien, sans s'amuser aux auertissemens que le temps nous a fait voir pour tres-veritable, vaincus neantmoins du

mal

mal,preſſez de la violence,fortereſſes & garniſons,deſnuez de moyens;&pourſuyuis iuſques à vne laſsitude & foibleſſe extreme de ce gouuernement. Apprenons donc comme la neceſſité propre a contraint les choſes à ce qu'on n'euſt iamais penſé deuoir arriuer. Le Duc de Nemours tout pompeux de s'eſtre trouué des principaux au ſiege de Paris (encore que la principale occaſion en ſoit deuë à ceſte nobleſſe courageuſe Françoyſe qui l'aſsiſtoit, à l'ardeur infinie des Pariſiẽs de mourir pluſtoſt de fami, de ſoif, de peſte,& de la violence du fer,que de receuoir aucune compoſition au preiudice de la religion & de ſon Eſtat)ſe reſſouuenant des projects de ſon vſurpation pretenduë, reprint ſes eſprits & deſſeins:& par menees ſecrettes,fit practiquer ſon retour en ce gouuernemẽt,ſont des conſiderations ſi legeres, qu'on iugera ſans affection, que c'eſtoit des ſurpriſes & pieges dreſſez à vn pauure peuple par des perſonnes qui viſoient plus au cõtentemẽt particulier de ce Duc,& de ſa maiſon,& de leurs pretentiõs, au maniement libre de la choſe publique,qu'à fauoriſer & ſoulager ce gouuernent lequel, Dieu mercy,il trouua en repos,ſans guerre,ou ennemis,qui peuſſent troubler l'Eſtat paiſible, auquel ſe maintenoit ce gouuernement, hors de tant d'exactions & ruynes qui depuis nous

ſont aduenuës. Tout ce qui ſeruoit le plus à la couleur de ce retour ſi deſiré d'aucũs qu'on cognoit aſſez depuis ſa venuë s'eſtre iniuſtement enrichis & empourprez ſouz la ſouffrãce de ce Prince, eſtoit la q̃relle des Sieurs de Cheurieres & d'Vrfé, laq̃lle ledit ſieur de Cheurieres, pour ne troubler le repos de ſon pays qu'il luy auoit heureuſement acquis pendant qu'il auoit eſté en charge, s'eſtoit reſeruee de demeſler au retour dudit Duc, fut par iuſtification en plain conſeil fut par duel à la veuë de tous. Ces pẽſionnaires & ſolliciteurs, publioyent par tout que ceſte querelle s'en alloit ruyner le pays, & donner entrée à l'ennemy, encores que le temps & la ſçeance que faiſoit ledit Sieur de Cheurieres en ſa maiſon fiſt aſſez iuger du cõtraire. Diſoit on que ce retour eſtoit plus q̃ neceſſaire, nõ pas cõme l'effect a depuis fait cognoiſtre, pour ouyr ces deux principaux ſieurs & arcz-boutans de la prouince, leur rendre droit amiablement, les accorder cõme il pouuoit. Mais pour les enaigrir, nourrir & entretenir en ceſte querelle, & empeſcher leur renom, laquelle (luy diſoit ces mercenaires) empeſchoit aucunement la naiſſance & accroiſſement de ſes deſſeins en ce gouuernement. De tous deux en fin s'eſt-il deffait, l'vn pour le laiſſer en ſa maiſon reclus ſans charge & authorité, & l'autre apres l'auoir

publiquement blalmé l'a despouillé honteusement de sa charge : où sont ses sages amis & conseils de Monsieur de Lyon, cest esprit diuin, ce Primat des Gaules, ce second sainct Denis de la France qu'il n'ait soubsçonnez, blasmez, & reiettez, comme ennemis de son vsurpation desseignée. Ainsi practiquent les tyrans, la vie & l'honneur de ces grans-la, de ces testes de pauots, de ceux qui principaux Seigneurs & nez en la prouince luy ont de l'affection, faueur, & obligation, à la maintenir en ses priuileges & libertez, pour l'interest commun qu'ils y ont tous. De là noit-on pas la plainte qu'aucuns flateurs stipendies firent de l'assemblée, & traité fait a la Bresle, par les trois ordres de ce gouuernement, pour la conseruation de ceste prouince? Comme fait au preiudice de l'authorité de ce Duc, de son frere, & de sa maison, qu'on vouloit figurer comme souuerains de ce pais? Par les ruës & cabarets on n'entendoit parler que ces mercenaires perroquets, de l'auancement & faueurs de ceste maison, des esperãces & promesses qu'vn chacũ deuoit auoir, des conquestes, faits d'armes prinses de villes & prouinces, dont ce grand asiegeur Demetrius deuoit illustrer & estendre son gouuernement, lesquelles toutes se conuertirent en bien peu de temps à diuerses & extremes leuees de deniers,
qui

qui ne furent oncques faictes souz la plus grād
necessité de noz Roys, quelque guerre ciuile
ou estrangere, qu'ils ayent heu. Dequoy ont
serui ces deniers à la prouince? Certes de trop
plus de mal qu'on n'eust iamais iugé : car aussi
tost ils furent recogneuz seruir a l'acquisitiō des
seruiteurs a ce Prince, qui se rēdirent aussi tost
noz ennemis secrets, appeller & entretenir
estrangers, practiquer les citoyens de la ville,
sous promesse de pension & Estat : capparer
les Capitaines du Gouuernement, les lier à ses
commandemens, par dons & sermens faits en
secret, de ne recognoistre iamais autre que luy:
esleuer les petits, les incognus, les preuostables
à la ruine des grands, n'employer la Noblesse
du pays, mais au contraire de fauoriser de tous
points d'honneurs, pour esleuer des estrangers,
sang-sues du pays. Ce sont les premiers de-
portemens dont il a vsé à son aduenement, qui
ont esté entresuyuis de menees & façons de
faire, d'allees & venues, pour par les, secrettes
ambassades & intelligences auec les ennemis,
& ses semblables, de tous costez indifferem-
ment de l'vne & l'autre religion, tant dedans
que dehors le Royaume, conduites au plus
fort de la nuict, & recongneues le iour par les
sages & bons citoyens. Que ne se resouuenant
plus du seruice de la cause generale : il ne tra-

uailloit aussi plus qu'à se faire voye à la souueraineté & vsurpation de ce gouuernemẽt, pour laquelle plus seueremẽt auoir, il desiroit d'enchainer ce grand Lyon pour auoir ce qui est requis à l'accomplissement de son imaginaire grandeur. Quels en ont esté les moyens trop plus que meschans & detestables pour nous, miserables, ni sous l'aage d'vn Prince si ennemy de nostre liberté, apres auoir recongneu l'humeur bonne & paisible des subiets de ce gouuernement, & l'amour qu'ils portoyẽt à ce party? Il estima que ceste mesme bõté & amour de ceste cause couurit ses proiets. A ces fins il se saisit du pays de Dombes, fortifia le chasteau de Tossey, & le vouloit nouuellement faire de Treuol, & de Belle-ville. Acheta de noz deniers au peril de sa foy, & du traitté fait auec le Colomnel Alphonse, Gouuerneur du Dauphiné, la ville & chasteau de Vienne. Surprint la ville de Montbrison, & y bastit aussi tost vne Citadelle, s'empara des Chasteaux des particuliers Seigneurs de ce gouuernement, comme de sainct Priest, & de Virieu possedez par des simples ames du pays: se mist à mugueter & tenter la fidelité des gardes des noz portes & bastions, iusqu'à visiter toutes sortes de promontoires, lieux hauts & eminents de nostre ville, qui pouuoient nous cõmander. Voire de louër

en pu

en public les Gouuerneurs des Prouinces particulieres de ce Royaume qui auroit sceu par la succession tyrannique du temps bastir des Citadelles dãs les villes de leur gouuernement. C'est de là qu'il a cherché de muer le commerce public,pour affoiblir les moyens de la ville de Lyon,de ce gouuernement,qu'il sçauoit , ne pouuoir longuement subsister , iceluy pour plus aisémẽt bastir vne Citadelle, estant plus affoibles.Pour à quoy plus aisément arriuer,il a de tous costez moyenne , & poursuiuy le sieur de S.Iulien, Seigneur de ce party, qu'il luy remit Quirieu , & en recompense il luy donneroit quarante mille Escus. Quelles entreprinses a-il fait contre le sieur de Varennes aussi Gentil-homme & Seigneur de ceste cause, pour auoir en sa puissance la ville de Mascon,& toutes les villes & lieux aboutissans sur les riuieres du Rosne , & de la Saune, pour donner autant de nourriture & d'alimẽt, par ses deux fleuues à la ville de Lyon, qu'elle luy demeureroit subiecte, obeissante & serue? Les sieurs de Varenne & S. Iulien ne sont-il pas tousiours demeurez tres-fidelles à ce party, ouy veritablement : les effects l'on fait iuger ainsi.Ce prince les a aymez, mais il eust encor plus aymé Mascon,& Quirieu , qu'eux ni leur fidelité , laquelle luy estoit mal aggreable,

Paſſons oultre & reſſouuenons nous comme ce Prince, pour ordinaire d'aller la nuict, pour pratiquer l'vn, guetter l'autre, ſortant encores dehors, & en pleine nuict; pour par ſes allees & venues, ſurprendre vne porte. D'où vient qu'il ait eſté deſplaiſant que noz Suyſſes, de la fidelité, deſquels il s'eſt ſouuent mocqué, les appellans des ſots & groſsiers, ne luy ayent rendu le ferment qu'ils ont faict au corps de la ville? C'eſtoit pourquoy il perſuadoit tant par ſes eſclaues Conſeillers, qu'on euſt à les renuoyer en leurs pays, pour prendre en leur lieu & place des Lanſquenets, qui ſeroyent entretenus des deniers d'Eſpagne, ſans qu'il nous couſtaſt rien de noz bourſes. Allez conſeillez, allez faire voz pratiques ailleurs, allez : allez, pratiquer des Eſcheuins à ſa poſte, ſous la couleur de diuerſes entreprinſes, nous enleuer noz pieces & canons, donner de munitions, comme vous auez faict: ce ſont les practiques, & deſſeins de voſtre vſurpation, & de laquelle vous meſmes n'auez pas peu (perroquets Conſeillers) vous taire. N'eſtoit-il pas temps de deſſiller les yeux nous releuer de ceſte longue letargie & auilliſſement de courage, reprendre ceſte premiere amour de la cõſeruation de noſtre Religion, auec la liberté de noſtre pays, cõmũ à tous tous pour mourir cent mille fois pluſtoſt que d'eſtre

ſi meſ

meſchants, & traiſtres, que de ne tranſmettre à nos ſucceſſeurs la liberté meſme que nos peres nous auroyent acquiſe par leur ſang & valleur? Que pouuions-nous eſperer de ce Prince qui ne vouloit iamais ouyr parler de noz miſeres & calamitez, & auſquelles il pouuoit remedier aiſément? Quelles reſponſes indignes & menaces iniurieuſes a-il fait aux Sindiques du pays, ſoy plaignans des brigandages, rauiſſemens de femmes & filles, bourrellemens, & d'vn million de vols & larrecins publics faits en la prouince? Leur a il pas promis iuſtice en public, & auſsi toſt a l'oreille leur a-il pas vſé de ces menaces & blaſphemes qui luy ſont ordinaires, clos & fermé la bouche de ces pauures ſindics & procureurs du pays. Ou eſt l'ordre? ou eſt la polices ou ſont ceux qu'il fait pendre ou roüer? La vollerie eſt ouuerte, la plainte eſt deffenduë, la iuſtice eſt forcee, ſes officiers emmenottez, les pauures ſupplians chaſſez de la Cour de ceſt vſurpateur. Bon Dieu! a quoy eſtions nous reduits? Nos pechez ſurmontoyét-ils vos miſericordes? Quelle bouëtte de maux & de miſeres auoit reſpandu ſur nos teſtes ceſte Pandore qui neuſt iamais pitié de laffligé? qui ne parla iamais que d'enuenimer le peuple contre la nobleſſe, les deſ-vnir d'enſemble, les mutiner par vn entretien ordinaire de ſoldats

ſur pied,faignant des entrepriſes nouuelles ou de ſecourir Monſieur de Sauoye, pour nous ſurprendre au deſcouuert, faire le Tamerland & le Rodomont parmi ceux qui n'ont eu dequoy s'oppoſer à ſes braueries? Aggaſſer ſes voiſins ſans ſubiet, afin de perpetuer la guerre dans le pays:ſecourir ceux de ce pays, ou pour les ſurprendre,ou en tirer des recompenſes de deniers ſi immenſes qu'ils en ſeroyent appauuris roller icy, brigander la,bailler des paſſeports,& ſous la faueur & ſeuretté publique d'iceux faire eſgorger les perſonnes,les voller,les piller & arrançoner? Mais venõs à quelle fin il a ſi ſouuent pouſſé ſes deſſeins iuſqu'aux extremitez de ce gouuernement,& nous verrõt que ç'a eſté pour s'acquerir & ſouſtraire les ſieurs des prouinces, d'ont il n'eſt Gouuerneur: leur enleuer frauduleuſement les places & forterեſſe de leurs gouuernemẽt,troublãt par menees ſecrettes l'Eſtat meſmes de ſon propre frere, ſon aiſné,ſon ſuperieur,& celuy qu'il faut qu'il recognoiſſe maulgré luy pour Lieutenant general de ceſt Eſtat Royal. C'a eſté la legereté ordinaire de ſes conqueſtes & deſſeins. Mais c'eſtoit incontinent pour auſſi toſt reuenir voir ſi ce grand Lyon eſtoit enchainé, ſi ſes pieges & filets luy eſtoyent tendus: ſes Citadelles & Fortereſſes baſties, & ſi ſes penſionnaires continuoyent

tinuoyent en ſon amitié, ou pluſtoſt perfidie à leur pays, voir quelles choſes luy eſtoyent encores neceſſaires au baſtiment de ceſte ſouueraineté imaginaire. Et pour mieux couurir la plainte que nous luy auons faicte de noz ſoubçons, ne s'eſt-il pas aydé de deuotions publiques & extraordinaires (ſouz le manteau deſquelles ie n'oſe dire pour n'irriter le ciel) ce qui s'eſt fait & commis? Combien eſtroittement nous a-il aſſeurez auec ſerments eſtranges qu'il ne penſa iamais à nous donner occaſion de ſe plaindre de ſes actions, que c'eſtoyent les ennemis de ce party qui faiſoyent courir ces faux bruits, pour les mettre mal enſemble, & calõnier ſes belles entreprinſes) deſſeins & artifices que Dieu a deſcouuerts, & comme deſagreables, impies, & mal-heureux, les a reiettez: & ſurprins l'autheur d'iceux en ſon malefice? Ou eſt le bien qui luy a eſté demandé par les ſiens qu'il n'ait confiſqué & donné, ſans cognoiſſance de cauſe, forme ou figurée de iuſtice, cõme s'il euſt eſté le vray maiſtre ou proprietaire de nos biens & fortunes? Il me ſouuiẽt (mais c'eſt auec la larme a l'œil) des mal-heureux dons qu'il faiſoit du bien de ceux qui mouroyent ſans enfans, encores qu'il euſſent d'autres parens proches, comme ſi nous tous euſsions eſte de Main-morte. N'a-on pas ſçeu dans Lyon plu-

ſieurs de ſes Capitaines & ſoldats s'ēquerir particulieremēt quels malades il y auoit en leurs rues, & auſsi ſoudainement qu'il auoit aſſeuré de quelque malade entroit en ſa maiſon, ſe ſaiſiſſoit d'icelle, la ſaccageoit, ou du moins contraignoit les parens des malades ou decedez de cōpoſer auec eux, cruauté plus que Turqueſque & Barbare propre a ſes Eſtats qu'il tient eſclaues & Main-mortables. Nous ſommes francs & libres, qui ſommes le fleau & l'amortiſſement de telles ſeruitudes qui n'ont rien du vray Chreſtien & genereux Françoys. Auons nous peu patir tant de maux, tant de redoublement de tailles accompaignez de nouuelles forme d'emprunts & daces, tant de violēces & rauages? ouy certes nous l'auons ſouffert & l'auons excuſé le plus ſouuēt en ſes forfaits. Il y a de plus q̄ nous auōs enduré qu'il ait fait forger Monnoye d'vn alloy treſ foible, qu'il ayt fait receuoir & auſsi toſt deffendre, qu'il ait fait des officiers, qu'il ſe ſoit oppoſé aux Magiſtrats, qu'il ait fait empriſonner les gens de bien, conſtituez en hōneur & charge publique, qu'il aye ballotté iuſqu'a noz vies & fortunes, pour ne troubler la ſeureté & auancement de ce party. Tout ainſi qu'on ſouffre le trop de pluye la ſterilité de la terre & autres mal-heurs qui nous auienent de la nature ou de la main de Dieu

pour

pour noz pechez. Mais quant on a veu que ce Prince haiſſoit du tout le pays, reiettoit la treue accordee en plains Eſtats, leſquels il auoit ſi auant meſpriſez, qu'il n'auoit daigné y comparoir, y eſtant humblement & auec priere conuié par eux ne recognoiſſoit le commandement d'aucun qu'il eſtimaſt ſon ſuperieur, qu'il s'eſgalloit meſmes au general de ceſt Eſtat Royal & Couronne de France de laquelle il ne craignoit d'efflorer le liz, qu'il leuoit nouuelles compagnies r'allioit à ſoy les licētiez par la trefue, & en plein iour nous les faiſoit voir oppoſée a noz teſtes. Que pouuiõs nous preiuger que la ſouueraineté ou vſurpatiõ Prochaine de laquelle nous auions eſté ſi ſouuent auertis & menaſſez tant par ceux de la prouince que noz voiſins & des eſtrangers meſmes de ce Royaume ? que ſi Dieu nous euſt ſi peu aimez que de nous laiſſer aſſeruir a ce Prince, en quelle fondriere de miſeres tombiõs-nous? lu-ſurpateur & tyran n'ayme rien tant que ſa grãdeur, il hait le peuple, franc la liberté des villes, l'aſſemblee des Eſtats & ordre de la Prouince. Soupçonne la grandeur & richeſſe des ſubiets, quelque douceur qu'il monſtre, il couue touſiours quelque venin en ſon cœur : forme & interprete des loix ſelon ſes paſsions, enrichiſſant le fauory de la deſpoüille de l'innocent accuſé,

N'ayez crainte que les pechez demeurent impunis sous tels vsurpateurs, & tyrans: i'entens les fautes des riches, car ceux qui auront forfaict, tant legierement soit-il, seront songneusement recherchez. Non tant pour la consideration de la meschanceté pretenduë commise: ains à fin de rauir la substãce de l'accusé, ou pour asseurer ses soupçõs & effrois d'vne ame & conscience bourrellee de ses pechez, ou pour assouuir la cupidité des ministres de son vsurpation, les fautes à telles personnes n'enuieillissent iamais, & telles qu'elles sont supposees, sont tousiours soupçonnees, commises contre l'Estat, sans qu'il soit loisible de se iustifier. Tels sont les traicts & maniemens de l'vsurpation estrangere, tels ses portemens où il n'y a droict qui ne soit iniuste aux vaincus. Mais quand nous eussions esté à luy, & qu'il nous eust encor mieux traitté, comme nous eust-il peu garantir de tout le reste de la France, qui nous couroit sus comme traistres à l'Vnion immemoriale iuree à cet estat Royal. Son nom est trop foyble & pauure, pour nous conseruer des aflictions & miseres d'vne guerre: il le faudroit conseruer luy-mesmes. Il n'est rien que de noz moyens qui ne sont bastans, ie ne diray pas d'entretenir simplement son Estat, celuy de son frere, & de ses enfans,

s'il en auoit, ce qui nous ſeroit bien cruel, & eſtrange mais de le garentir du premier effort d'vn Roy de France, qui ne ſouffriroit iamais ceſte vſurpation au preiudice des droits de ſa Couronne: Couronne dicte la terreur des autres nations, qui ne fut iamais diuiſee, meſmes entre les enfans du ſang Royal, les heritiers qu'auſsi toſt elle ne ſoit reuenue toute vne ſur le chef d'vn ſeul Genereux Macedonien, qui larmoyant de ioye treſſaillit d'aiſe, de voir Alexandre voſtre Prince naturel aſsis en la chaire Royale de Darius, & qui n'auoit autre deſplaiſir, que de ce que voz peres n'auroyent peu iouir, & participer à ce contentement: mais plus heureux & dignes de vos peres, ſi par voz diuiſions vous n'euſsiez fauorisé le deſmembrement & le partage iniuſte, entre les ſatrappes, Lieutenans & Gouuerneurs des Prouinces de voſtre monarchie, ruinees par voz ambitions, & ſeditions particulieres. Nous ne ſommes rien moins braues que vous: mais beaucoup plus ſages, heureux & plus aduiſez que vous, qui ne permettons pas ſeulement d'eſtre ſi infames & rauilis de courage, que de voir ce Darius en la chaire Royale des heritiers legitimes de ceſte Couronne. C'eſt eſtranger au troſne ſouuerain de ceſte prouin-

ce ; ce Charles de Sauoye faire de son Altesse dans nostre prouince, & corps de ville. Il est trop peu de chose,&nous sommes trop fideles à nostre Couronne : il y va trop du nostre. Pour son absence nous n'auons pas delaissé d'estre bons Catholiques, nous l'estions deuant luy, & le serons encores apres sa vie. Nous n'auons pas secours l'obeyssance du feu Roy,pour seruir à moindre que luy, & estre le iouët de celuy,qui au lieu de nous regir en bon Gouuerneur,nous plõge,& nous remet en vne mer de troubles & miseres. Ratachons nous de plus fort auec Monseigneur le Duc de Mayẽne Lieutenant general de cest Estat Royal, & le Protecteur de nostre religion Catholique, qui à tousiours eu en l'ame ceste saincte semence de loyauté à l'endroit de ceste Couronne, pour quelques orages qui soyent suruenuz:la racine neantmoins de ceste belle plante de fidelité luy est tousiours demeuree au cœur tres-viue nourrice & mere de ses belles fleurs & fruicts de fidelité, qu'elle a tousiours produit comme bon & naturel François à l'endroit des heritiers legitimes de ceste Couronne. Il nous garantira comme tres-puissant, de la crainte de ces vsurpateurs qui abusent si hardiment du pretexte de conseruer nostre religion

pour

pour baſtir ſur noz teſtes des Citadelles & forteresſes, inſtruments & le maintien ſeigneurial & tyrannique, qu'ils en ont choiſi pour maxime d'Eſtat de l'vſurpation de noz libertez, vies,& fortunes.

